



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 3 décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice CAFFIN, Maire.

Etaient présents : M. Patrice CAFFIN, M. Michel NAGEL, Mme Christine BELLEGUEILLE, M. Stéphane BERNARDIN, Mme Patricia SOBCZAK, M. Bernard IVONNET, Mme Monique HOUPPIN, M. Antonio LOPES DE OLIVEIRA, M. Bertrand FAGUER, M. Michel BAUDOUIN.

Absents ayant donné procuration : Mme Michelle MORIZE (procuration à Mme Christine BELLEGUEILLE), Mme Christelle DELOUIS (procuration à M. Bernard IVONNET), M. Christophe BOUFFARÉ (procuration à M. Stéphane BERNARDIN), Mme Isabelle LECLERC (procuration à M. Bertrand FAGUER)

Absente excusée : Mme Eloïse FUMERON

Secrétaire de séance : Monsieur Bertrand FAGUER

Le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la précédente réunion qui n'appelle pas d'observation.

Le Conseil municipal,

AUTORISE à l'unanimité, la cession d'une partie ces parcelles U n° 120 pour une superficie de 6810 m² environ et U n°121 pour une superficie de 4926 m² environ (plan joint à la présente délibération) afin de permettre la construction du gymnase et du plateau d'EPS, à l'euro symbolique.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus

AUTORISE à l'unanimité, la cession de parties de ces parcelles. Le lot B, représentant 3082 m² environ pour la création de la gare routière et du dépose minute se composant des parcelles U n°118 pour 1603 m², Un°119 pour 991 m² et U n°120 pour 488 m². Le lot C représentant 385 m² environ pour la création du parvis extérieur se composant de la parcelle U n°120 pour 385 m². Le lot E pour la création du parking pour 2755 m² environ se composant de la parcelle U n°120 pour 2499 m² et de la parcelle U n° 121 pour 256 m² (plan joint à la présente délibération) à l'euro symbolique.

AUTORISE M. le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ACCEPTE, la remise en vente du Crédit Agricole et la fixation du prix à 48 000 Euros

Par 9 voix POUR, (Messieurs Patrice CAFFIN, Michel NAGEL, Stéphane BERNARDIN, Bernard IVONNET, Christophe BOUFFARÉ (procuration à M. Stéphane BERNARDIN), Antonio LOPES DE OLIVEIRA et Mesdames Christine BELLEGUEILLE, Michelle MORIZE (procuration à Mme Christine BELLEGUEILLE), Christelle DELOUIS (procuration à M. Bernard IVONNET)).

3 voix CONTRE, (Messieurs Bertrand FAGUER et Michel BAUDOUIN et Mme Isabelle LECLERC (procuration à M. Bertrand FAGUER)).

2 ABSTENTIONS, Mesdames Patricia SOBCZAK et Monique HOUPPIN.

ACCEPTE, la création d'un CDD de 18 heures à compter du 1er janvier 2020 pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Maire, Patrice CAFFIN